

AUCOLLEGE

Eugène Jamot

SECTION SPORTIVE
ATHLETISME

De la 6^{ème} à la 5^{ème} Inscription



PRESENTATION GENERALE

Les sections sportives ont pour objectifs dans les domaines :

Educatif, de:

- S'épanouir par le biais d'une pratique sportive
- Développer les notions de respect, d'autonomie et des règles de vie en société
- Développer la formation à l'arbitrage et au coaching.

Sportif, de:

- Découvrir une activité sportive par une pratique régulière
- Développer les fondamentaux individuels et collectifs.

Scolaire, de:

 Avoir les mêmes exigences que pour les autres élèves de même niveau (les élèves appartenant à la section sont regroupés sur une classe, par niveau).

PRINCIPES DES SECTIONS SPORTIVES

- Les élèves de la section athlétisme suivent la même scolarité que leurs camarades. Ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé leur permettant la pratique sportive.
- La section sportive athlétisme du collège JAMOT peut être intégrée à chaque rentrée scolaire en 6^{ème} ou en 5^{ème}.
- Les entraînements ont lieu 2 fois par semaine, à raison de 1h30 par séance, au gymnase de la cité scolaire JAMOT, au hall polyvalent d'Aubusson ou au stade V.Pakomoff.
- L'encadrement est assuré par un professeur d'EPS et par un éducateur sportif du club de l'entente athlétique aubussonnaise (E.A.A)
- Les élèves ont la possibilité d'être hébergés à l'internat.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le collège Eugène JAMOT d'Aubusson – 1 rue Williams Dumazet – propose, en plus de l'enseignement scolaire obligatoire d'EPS, 3 heures spécifiques à l'entraînement de l'activité athlétisme.

L'Association sportive du collège propose des entraînements et des rencontres. Cette pratique est obligatoire pour les élèves de la section sportive.

Le Club de l'Entente Athlétique Aubussonnaise propose des entraînements et des rencontres. Il est conseillé aux élèves inscrits à la section sportive d'y participer. Les élèves bénéficient d'une surveillance médicale continue et d'une formation à l'arbitrage afin d'obtenir une certification de Jeune Officiel UNSS.

ADMISSION

Les élèves intéressés par la section sportive athlétisme doivent satisfaire à plusieurs exigences, sur les plans :

Sportif:

- Etre motivé par la diversité de l'activité athlétique et présenter des aptitudes physiques et sportives afin d'assumer les deux entraînements.
- Valider les tests sportifs et de motivation d'admission.

Scolaire:

- Garantir une attitude irréprochable dans le cadre de la section sportive et au sein de l'établissement.
- SE LICENCIER À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE.
- S'engager dans la pratique sportive athlétique sur 2 ans : non seulement en classe de 6^{ème} mais également en classe de 5^{ème}.

Médical:

Etre apte médicalement. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 3 mois, établi par un médecin agrée du sport, est exigé au moment de l'entrée à la section.

Les parents complètent la demande de candidature jointe. Elle sera transmise au collège JAMOT au plus tôt.

Formulaire

Je sousiané(e).



Sélection

☐ M., ☐ Mme,
Adresse:
Téléphone:
Responsable légal de l'enfant
Inscrit actuellement au
Collège
En classe de
souhaite
\Box inscrire mon enfant à la sélection
pour la section Athlétisme du Collège E. JAMOT
qui aura lieu durant le mois de juin
au Collège Eugène Jamot d'Aubusson.

Coupon à retourner au plus tard fin mai Au Collège E. JAMOT - Service scolarité 1 rue Williams Dumazet - 23200 AUBUSSON